

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État de la situation financière	4
État des résultats	5 - 6
État de l'évolution des soldes de fonds	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (la « fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP*¹

Montréal, le 19 septembre 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no AI 18902

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2024

	Fond général \$	Fond de dotation \$	Fond grevé d'affectations externes \$	2024 Total \$	2023 Total \$
ACTIF					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 965 349	-	-	63 965 349	63 942 525
Placements (note 3)	257 905 948	-	-	257 905 948	236 857 209
Intérêts et comptes divers à recevoir	1 708 512	-	-	1 708 512	543 852
Prêts interfonds (note 4)	(298 990 985)	182 909 061	116 081 924	-	-
Immobilisations corporelles (note 5)	1 344 564	-	-	1 344 564	1 441 427
	25 933 388	182 909 061	116 081 924	324 924 373	302 785 013
PASSIF					
Créditeurs et frais courus	3 164 873	-	-	3 164 873	419 404
Dû à l'Hôpital (note 7)	105 825	-	-	105 825	524 353
Billet à payer à l'Hôpital (note 8)	1 657 544	-	-	1 657 544	2 210 059
	4 928 242	-	-	4 928 242	3 153 816
SOLDES DE FONDS					
Grevés d'une affectation interne (note 9)	21 005 146	-	-	21 005 146	21 407 498
Fond de dotation	-	182 909 061	-	182 909 061	168 013 122
Grevés d'une affectation externe	-	-	116 081 924	116 081 924	110 210 577
	21 005 146	182 909 061	116 081 924	319 996 131	299 631 197
	25 933 388	182 909 061	116 081 924	324 924 373	302 785 013
Engagements (note 12)					
Garantie (note 13)					

Approuvé par,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Fond général \$	Fond de dotation \$	Fond grevé d'affectations externes \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Produits (note 10)					
Campagne annuelle et autres dons	3 337 102	2 489 202	34 795 528	40 621 832	32 862 991
Événements de levée de fonds	602 070	-	2 653 431	3 255 501	4 034 116
Initiative du financement d'amélioration	5 348 241	-	-	5 348 241	4 078 383
	9 287 413	2 489 202	37 448 959	49 225 574	40 975 490
Frais d'administration					
Événements de levée de fonds	188 004	-	1 126 447	1 314 451	1 710 377
Campagne et divers	3 156 465	-	122 534	3 278 999	2 741 126
Frais administratifs de la Fondation	5 568 392	-	-	5 568 392	4 165 104
Amortissement	96 863	-	-	96 863	96 863
	9 009 724	-	1 248 981	10 258 705	8 713 470
Excédent des produits sur les charges avant les activités d'investissement et les allocations					
	277 689	2 489 202	36 199 978	38 966 869	32 262 020

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Fond général \$	Fond de dotation \$	Fond grevé d'affectations externes \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Activité d'investissement					
Dividendes, intérêts et gains sur la vente de placements	4 586 718	3 037 197	983 170	8 607 085	2 000 899
Variation de la juste valeur des placements	4 453 209	9 252 184	2 381 933	16 087 326	9 343 776
Recouvrement (charges) des frais de gestion	83 857	298 570	-	382 427	(568 198)
	9 123 784	12 587 951	3 365 103	25 076 838	10 776 477
Excédent des produits sur les dépenses avant allocations	9 401 473	15 077 153	39 565 081	64 043 707	43 038 497
Allocations à l'Hôpital Général Juif Sir Mortimer B. Davis					
Recherche et perfectionnement académique	2 547 485	-	-	2 547 485	2 549 408
Fonds d'innovation	1 981 356	-	-	1 981 356	1 230 852
Initiatives de santé numérique	7 293 792	-	6 928 873	14 222 665	15 956 858
Projets d'immobilisations et d'équipement	1 568 765	-	5 303 887	6 872 652	1 449 713
Désigné pour les soins aux patients et les activités supplémentaires	498 105	-	16 707 662	17 205 767	12 685 135
Allocations à d'autres établissements	22 922	-	825 926	848 848	1 093 945
	13 912 425	-	29 766 348	43 678 773	34 965 911
	(4 510 952)	15 077 153	9 798 733	20 364 934	8 072 586

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Fond général \$	Fond de dotation \$	Fond grevé d'affectations externes \$	2024 Total \$
Solde au début de l'exercice	21 407 498	168 013 122	110 210 577	299 631 197
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 510 952)	15 077 153	9 798 733	20 364 934
Virements interfonds	4 108 600	(181 214)	(3 927 386)	-
Solde à la fin de l'exercice	21 005 146	182 909 061	116 081 924	319 996 131

	Fond général \$	Fond de dotation \$	Fond grevé d'affectations externes \$	2023 Total \$
Solde au début de l'exercice	32 831 476	158 614 799	100 112 336	291 558 611
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(11 418 254)	8 797 257	10 693 583	8 072 586
Virements interfonds	(5 724)	601 066	(595 342)	-
Solde à la fin de l'exercice	21 407 498	168 013 122	110 210 577	299 631 197

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024 \$	2023 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	20 364 934	8 072 586
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	96 863	96 863
Variation de la juste valeur des placements	(16 087 326)	(9 343 776)
Dividendes et intérêts réinvestis et (gains) pertes sur la vente d'investissements placements	(5 323 403)	591 725
	(948 932)	(582 602)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Intérêts et comptes divers à recevoir	(1 164 660)	(4 464)
Créditeurs et frais courus	2 745 469	(197 960)
Dû à l'Hôpital	(418 528)	401 082
	213 349	(383 944)
Activités d'investissement		
Produit sur cession de placements	76 196 267	61 307 388
Acquisition de placements	(75 834 277)	(61 030 085)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(91 824)
	361 990	185 479
Activité de financement		
Remboursement du billet à payer à l'Hôpital	(552 515)	(552 515)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	22 824	(750 980)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	63 942 525	64 693 505
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	63 965 349	63 942 525
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie	47 465 349	45 483 769
Dépôts à terme	16 500 000	18 458 756
	63 965 349	63 942 525

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

I. Statuts et nature des activités

La Fondation de l'Hôpital Général Juif Sir Mortimer B. Davis (la « Fondation ») est un organisme à but non lucratif fédéral qui a pour but de collecter des fonds pour la recherche dans le domaine médical et pour le développement d'activités médicales reliées pour l'Hôpital Général Juif Sir Mortimer B. Davis (l' « Hôpital »). La Fondation a été constituée en vertu des lois canadiennes en tant qu'organisme à but non lucratif et est un organisme public de bienfaisance selon la Loi de l'impôt sur le revenu, et de ce fait, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (OSNPO) de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fondation suit la méthode des fonds affectés pour comptabiliser les apports. La Fondation veille, dans le cadre de ses responsabilités fiduciaires, à ce que tous les fonds reçus à des fins affectées soient dépensés aux fins pour lesquelles ils ont été fournis. Aux fins de l'information financière, les comptes ont été classés dans les fonds suivants :

Le Fond général comprend les ressources données à la Fondation pour son utilisation, ainsi que les ressources disponibles à la discrétion du Conseil d'administration de la Fondation. L'objectif principal est de subventionner la recherche, l'enseignement, la technologie médicale et les charges connexes.

Le Fond de dotation comprend les ressources dont le donateur a besoin pour être maintenues en permanence par la Fondation. Les revenus tirés des ressources détenues sont distribués aux fonds affectés déterminés par le donateur et basés sur la politique de charges de la Fondation. Tout revenu excédentaire entre le revenu gagné et les allocations aux fonds affectés à l'extérieur est réinvesti dans le Fond de dotation.

Le Fond grevé d'affectations externes comprend les ressources qui doivent être utilisées à des fins spécifiques spécifiées par le donateur.

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Méthode de comptabilisation

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits du Fond général dans l'année où ils sont reçus.

Les dotations sont reconnues comme produits dans le fond de dotation dans l'année où elles sont reçues.

Les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés comme produits dans le fond approprié lorsque reçus.

Les frais de l'initiative du financement d'amélioration comprennent des charges sur les dons qui sont utilisés pour (a) financer les coûts d'infrastructure de l'Institut Lady Davis et de la Fondation et reconnus sur tous les dons reçus et (b) financer l'innovation à l'Institut Lady Davis et à l'Hôpital et sont reconnus sur les dons reçus.

Les produits de placement gagnés sur les ressources du Fond de dotation qui doivent être dépensés selon le taux de dépenses de la Fondation sont comptabilisés comme des produits du fond grevé d'affectations externes approprié lorsqu'ils sont gagnés. Tout dépassement du produit entre le produit gagné et les allocations au fond grevé d'affectations externes est réinvesti dans le fonds de dotation. Les autres produits de placements non affectés sont comptabilisés comme produits du fond général lorsqu'ils sont gagnés.

Les apports en nature qui sont utilisés dans le cours normal des activités de l'organisme et qui auraient autrement été achetés, y compris les placements, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations critiques ont trait à la dépréciation des actifs financiers et à la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Collections

Les collections de l'organisme, comprenant les peintures et les œuvres d'art, sont capitalisées dans l'état de la situation financière au coût, mais ne sont pas amortissables. Lorsqu'un coût ne peut pas être raisonnablement déterminé, les collections ou les pièces de la collection sont capitalisées pour une valeur symbolique. Les pièces achetées sont comptabilisées au coût. Les apports en pièces de collection sont comptabilisés au coût, qui est réputé être la juste valeur de la pièce à la date à laquelle l'apport est fait, plus tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Lorsque la juste valeur est indéterminable, l'apport est comptabilisé pour une valeur symbolique.

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement du bâtiment est calculé en fonction de sa durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 20 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Transactions en devises

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les autres actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change sont inclus dans l'état des résultats.

Instruments financiers

Les instruments financiers dans des conditions de pleine concurrence sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers contractés entre apparentés cotés sur un marché actif ou pour lesquels des données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur de l'instrument sont observables ou des contrats dérivés existents sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers contractés entre apparentés sont comptabilisés au coût lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il y a des indicateurs d'une perte de valeur. Lorsqu'un changement important dans le calendrier ou les flux de trésorerie futurs de l'actif financier est identifié, la valeur comptable de cet actif est réduite et le montant est constaté à titre de dépréciation dans le résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant qui aurait été constaté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée, et le montant de la reprise de valeur est comptabilisé en résultat net.

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

3. Placements

	2024	2023
	\$	\$
Actions	242 922 885	233 902 265
Fonds à revenu fixe	14 983 063	2 954 944
	257 905 948	236 857 209

Les placements sont comptabilisés à leur valeur cotée et toute variation de la juste valeur est enregistrée dans l'état des résultats.

4. Prêts interfonds

Les prêts interfonds ne portent pas d'intérêt et sont sans modalité de remboursement.

5. Immobilisations corporelles

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	56 400	-	56 400	56 400
Bâtiment	1 953 150	1 639 220	313 930	410 793
Peintures et œuvres d'art	974 234	-	974 234	974 234
	2 983 784	1 639 220	1 344 564	1 441 427

6. Facilité de crédit

La facilité de crédit de la Fondation prévoit une ligne de crédit de 5 000 000 \$ dont les emprunts portent intérêt au taux préférentiel bancaire annuel. Au 31 mars 2024, il n'y avait aucune dette bancaire en cours (néant \$ en 2023).

7. Dû à l'hôpital

Le dû à l'Hôpital ne porte pas d'intérêt et est sans modalité de remboursement.

8. Billet à payer à l'Hôpital

Le billet à payer à l'Hôpital ne porte pas intérêt et est remboursable en dix versements annuels égaux d'environ 552 515 \$ depuis l'exercice financier 2017.

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

9. Actifs nets grevés d'une affectation interne

Au 31 mars 2024, le conseil d'administration de la Fondation dispose d'un capital affecté à l'interne d'un total de 21 005 146 \$ au total, soit 19 660 582 \$ du Fond général, qui se compose de fiducies, de legs et d'autres montants en capital, et le reste du capital affecté à l'interne du Fond général, soit 1 344 564 \$, qui se rapporte aux immobilisations corporelles.

10. Produits

	2024	2023
	\$	\$
Fondations et organismes à but non lucratif	14 534 671	7 435 597
Particuliers	26 676 719	25 156 084
Sociétés	8 014 184	8 383 809
	49 225 574	40 975 490

11. Promesses d'apports à recevoir

La Fondation accepte des paiements s'échelonnant sur plusieurs années pour des dons importants. Les promesses d'apports sont effectuées pour les divers projets en cours de la Fondation.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	85 850 072	75 231 703
Plus : Nouvelles promesses d'apports d'une valeur nette	37 301 351	37 468 071
Moins : Paiements de promesses d'apports reçus au cours de l'année	(30 935 583)	(26 849 702)
Solde à la fin de l'exercice	92 215 840	85 850 072

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

12. Engagements

Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis

La Fondation s'est engagée à verser une somme annuelle récurrente de 3 100 000 \$ à l'Hôpital pour financer des activités complémentaires (« activités accessoires »).

Engagements d'achat de placements

Au 31 mars 2024, la Fondation s'est engagée à investir environ 218 508 445 \$ dans 40 fonds de placements à capital fixe, dont environ 164 215 736 \$ ont été achetés au 31 mars 2024.

Initiative de santé numérique

La Fondation s'est engagée à financer l'initiative de santé numérique de l'Hôpital d'un total de 94 000 000 \$. Le solde de cet engagement s'élève à 57 056 039 \$. Les allocations prévues au cours des quatre prochaines années sont les suivants :

	\$
2025	17 767 473
2026	20 233 071
2027	10 546 837
2028	8 508 658
	57 056 039

La collecte active de fonds se poursuit pour cet engagement et c'est la principale priorité de la campagne de financement qui est actuellement en phase silencieuse.

Autres activités de l'Hôpital

L'engagement de la Fondation en vertu de diverses ententes pour financer d'autres activités de l'Hôpital s'élève à 15 841 901 \$. Les allocations prévues au cours des trois prochaines années sont les suivants :

	\$
2025	7 001 105
2026	6 302 176
2027	2 538 620
	15 841 901

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

12. Engagements (suite)

Réseau de cancérologie Rossy

L'engagement de la Fondation en vertu d'une entente avec Réseau de cancérologie Rossy à établir un réseau de cancérologie et à améliorer l'identification des indicateurs du cancer et la qualité des soins contre le cancer totalise 2 606 000 \$. Les versements prévus au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

	\$
2025	545 000
2026	545 000
2027	545 000
2028	545 000
2029	426 000
	2 606 000

Phase 4 des rénovations de l'Hôpital

Comme condition au financement du gouvernement du Québec de la rénovation des bâtiments hérités de l'Hôpital (phase 4) d'un montant d'environ 270 millions de dollars, la Fondation a pris un engagement supplémentaire envers l'Hôpital sous lequel elle sera responsable si les coûts dépassent le montant budgétisé, jusqu'à concurrence de 15 742 280 \$ (« la réserve de risque »). L'année dernière, la Fondation a été informée par l'Hôpital que la totalité de la réserve de risque sera requise. Les allocations prévues au cours des prochaines années sont les suivants :

	\$
2025	5 000 000
2026	-
2027	5 000 000
2028	-
2029	5 742 280
	15 742 280

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

13. Garantie

La Fondation a garanti le service de la dette en ce qui concerne l'emprunt qui finance les coûts de construction de la structure de stationnement liée au projet du Pavillon K de l'Hôpital. Le solde de la dette liée à la structure de stationnement s'élevait à environ 14,8 millions de dollars au 31 mars 2024 et porte un taux d'intérêt annuel de 4,31 %. Le prêt est remboursable sur 25 ans et arrive à échéance en 2038. Il est prévu que le service de la dette du prêt et les coûts d'exploitation de la structure du stationnement soient financés par les revenus du stationnement. La Fondation sera tenue, sur une base annuelle, de financer le déficit si les revenus du stationnement ne sont pas suffisants. À ce jour, il n'y a pas eu de déficit annuel et aucun financement n'a été fourni par la Fondation à cet égard.

14. Contrats de change

Afin de se protéger contre les variations de taux de change inhérentes à la détention de placements en devises étrangères, la Fondation s'est engagée, par le biais de contrats de change, à vendre un total de 71 352 000 \$ de dollars américains en échange de 95 928 084 \$ canadiens au cours du mois de mai 2024, à des taux de change d'environ 1.34. De plus, la Fondation s'est engagée à vendre un total de 3 804 324 \$ de dollars canadiens en échange d'environ 2 804 000 \$ de dollars américains au cours du mois de mai 2024, à des taux de change d'environ 1.36. Les gains et pertes liés à l'exercice de ces contrats de change sont constatés lorsque réalisés. Au cours de l'exercice, la Fondation a constaté des produits sur contrats de change exercés de néant \$ (néant \$ en 2023) qui sont inclus dans le montant des produits de placement à l'état des résultats.

À la fin de l'exercice, la juste valeur des contrats de change a été déterminée en utilisant les taux quotidiens à midi du 31 mars 2024 publiés par la Banque du Canada. L'instrument financier dérivé n'est pas significatif et comptabilisé dans les placements dans l'état de la situation financière.

15. Instruments financiers

Risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers, sans être exposée à des concentrations de risques. L'analyse qui suit fournit une mesure de l'exposition au risque de la Fondation à la date de l'état de la situation financière du 31 mars 2024. Il n'y a eu aucun changement important dans l'exposition de la Fondation aux risques liés aux instruments financiers, ses objectifs, ses politiques et ses processus de gestion de ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer par rapport aux périodes précédentes, sauf indication contraire dans la présente note.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la Fondation l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change et du risque de taux d'intérêt.

FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF SIR MORTIMER B. DAVIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

15. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

La Fondation réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2024, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	2024		2023	
	Dollars canadiens \$	Monnaie étrangère	Dollars canadiens \$	Monnaie étrangère
Encaisse en dollars américains	116 328	85 851	535 558	395 743
Placements en dollars américains	83 349 207	61 591 876	83 048 272	61 364 963
Placements en euros	7 858 670	5 377 090	6 909 087	4 698 950

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.